

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : FINANCES : SUBVENTIONS
ADOPTION DU PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales,
- **VU** l'étude de faisabilité réalisée le 20 février 2025 par le cabinet Domino Architectes
- **Considérant** la posture Vigipirate en vigueur au niveau « urgence attentat » dans les établissements scolaires

Monsieur Gian Carlo VISCI indique que,

La bibliothèque actuelle étant située au cœur du bâtiment scolaire, cela engendre plusieurs difficultés d'ordre organisationnel ainsi que d'utilisation des locaux.

Etant donné que l'ensemble des salles du bâtiment scolaire sont actuellement occupées, la commune ne dispose plus de marge de manœuvre notamment en cas d'ouverture d'une nouvelle classe.

Ainsi, dans une perspective d'amélioration des services publics, il apparaît pertinent d'aménager le bâtiment dit de « l'ancienne école », situé Place de l'église, afin que celui-ci puisse accueillir la nouvelle bibliothèque.

Au regard de l'étude de faisabilité annexée à la présente délibération, Monsieur Gian Carlo VISCI précise que le montant global des travaux est estimé à 270 860 € HT. En complément de ce chiffrage, le Cabinet Domino Architectes a présenté un devis de maîtrise d'œuvre venant compléter le plan de financement à présenter notamment dans le cadre de demandes de subventions. Celui-ci s'élève à 39 383.04 € HT soit un total de projet de 310 243.04 € HT.

Monsieur Gian Carlo VISCI rappelle que le Maire dispose, dans le cadre de sa délégation, de la capacité à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement du projet global est le suivant :

FINANCEURS	MONTANTS (HT)	REPARTITION
Région AuRA	93 072.91	30 %
Etat	93 072.91	30 %
Département de l'Isère	62 048.61	20 %
Sous-Total des subventions	248 194.43	80 %
Auto-financement	62 048.61	20 %
Total	310 243.04	100%

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 4 contre et 0 abstention décide :
-
- VALIDE le projet,
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE Madame le Maire à mener les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025

Détail des votes :

- Pour : 15
- Contre : P.BERNARD, F.DIAZ, JC.MICHAUD, C.SCORDEL
- Abstention :

